

	GPC Foncier	GPC Maître d'Ouvrage	GPC Acquéreur/Promoteur
Garanties	120% de la valeur du foncier (+ droits de mutation)	100% du coût global de construction)	Acquéreurs: 120% du prix d'achat Promoteur : 80% de la valeur du stock avant livraison
Assurés	Maître d'Ouvrage et/ou Promoteur	Maître d'Ouvrage et/ou Promoteur	Acquéreurs VEFA et Promoteur
Avantages en cas de recours	Acquisition du foncier	Démarrage des travaux	Démarrage des travaux Signature des actes VEFA
Nos garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Préjudices excédant les plafonds garantie • Honoraires et frais de justice exposés pour défendre le PC du projet immobilier garanti • Frais exposés pour le dépôt de tout PCM ou nouveau PC visant à régulariser l'illégalité du PC initial • Retard de livraison (maximum 12 mois) consécutif à la régularisation du projet immobilier 		
Exclusions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences financières relatives au retrait administratif du PC ou du PCM • Conséquences financières relatives au déféré préfectoral du PC ou du PCM • Toute responsabilité civile du Promoteur 		